



DECISION DU PRESIDENT

DEC_2023_056

Objet : Marché sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de véhicules, d'équipements pour véhicules et d'un broyeur rapide

Le Président du SITCOM Côte sud des Landes,

VU les statuts du SITCOM Côte sud des Landes en vigueur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5211-10 qui stipule que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Alain CAUNÈGRE en qualité de Président

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020, qui délègue au président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, marchés subséquents aux accords-cadres de travaux, maîtrise d'œuvre, fournitures et services qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée, négociés sans mise en concurrence et leurs modifications ; de toutes procédures formalisées quel que soit leur montant, ainsi que toute décision, de signer leurs avenants y compris ceux qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial et sous réserves d'attribution ou d'avis par la Commission d'appel d'offres lorsque le Code de la commande publique l'impose

VU les articles R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

VU les procès-verbaux d'appel d'offres en date du 04/09/23 et du 24/10/23

VU les crédits inscrits au budget du Syndicat

DECIDE

DE SIGNER les marchés ci-après :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT € HT
1	Fourniture de deux porteurs châssis cabine 26 T destinés à être équipés d'une benne à ordures ménagères (objet du lot n°2) et d'un équipement de pesée embarquée homologuée sur châssis (objet du lot n°3)	ARROUZE	174 000 € HT Contrat d'entretien : 0,18 € HT / km
2	Fourniture et montage sur les porteurs châssis du lot n° 1 de deux bennes à ordures ménagères	GEESINKNORBA	225 600 € HT
3	Fourniture et montage sur les porteurs châssis du lot n° 1 de deux équipements de pesée embarquée homologuée sur châssis	MOBA	75 000 € HT
4	Fourniture d'un porteur châssis cabine 26 T destiné à être équipé d'une benne à ordures ménagères, d'une grue auxiliaire (objet du lot n°6) et d'un équipement de pesée embarquée homologuée sur châssis (objet du Lot n°7)	DARRIGRAND	114 000 € HT Contrat d'entretien : 0,088 € HT / km

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 040-254001977-20231107-DEC_2023_056-DE

Contrat d'entretien : 0,108 € HT / km



5	Fourniture de deux porteurs châssis cabine 32 T destinés à être équipés chacun d'une benne à ordures ménagères, d'une grue auxiliaire (objet du lot n°6) et d'une pesée embarquée homologuée sur châssis (objet du lot n°7)	ARROUZE	
6	Fourniture et montage sur les porteurs châssis des lots n° 4 et 5 de trois bennes à ordures ménagères et de trois grues auxiliaires équipées d'un kinshoffer	MANJOT	790 200 € HT
7	Fourniture et montage sur les porteurs châssis des lots n°4 et 5 de trois équipements de pesée embarquée homologuée sur châssis	MOBA	115 200 € HT
12	Fourniture d'une remorque porte caisson équipée d'un système de bâchage	HARISTOY	42 000 € HT
13	Fourniture d'un fourgon tôle d'occasion	DARRIGRAND	24 480 € HT
14	Fourniture de trois véhicules de société 2 places d'occasion	SEGARP	35 295 € HT
15	Fourniture d'un porteur châssis cabine équipé d'une caisse fourgon et d'un hayon (entretien conteneurs)	DARRIGRAND	96 500 € HT Contrat d'entretien : 0,096 € HT / km
16	Fourniture d'un porteur châssis cabine équipé d'une caisse fourgon et d'un hayon (atelier)	DARRIGRAND	93 350 € HT Contrat d'entretien : 0,096 € HT / km
17	Fourniture d'un broyeur rapide pour végétaux	W41TP	430 000 € HT + Option « Protection incendie » : 10 590 € HT

PREND ACTE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

A Bénesse-Maremne, le 7 novembre 2023

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

